

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AUBE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 AVRIL 2021

Date de convocation et d'affichage : 02 avril 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 h 05.

Présents :

ABEL Jean-Pierre	FARINE Bruno	LEDOUBLE Catherine
BACHMANN Jean-Marie	FINOT Patrick	LEMELLE Flavienne
BAROIN François	FLEURET Dominique	LEQUIEN Ombeline
BEAUSSIER Jean-Marie	FRAENKEL Stéphanie	LEYMBERGER Brigitte
BETTINGER Sylviane	FRAPIN David	MAGLOIRE Arnaud
BILLET André	GACHOWSKI Jacques	MANDELLI François
BLANCHARD Dominique	GARNERIN David	MARTY Rémy
BLANCHON David	GARIGLIO Elisabeth	MEIRHAEGHE Jean-François
BLASCO Thierry	GAURIER Claude	MENNETRIER Nicolas
BLASSON Christian	GATOUILLAT Marcel	MONTAGNE Jean-Jacques
BOICHUT Daniel	GAUTHIER Anne-Sophie	MOSER Alain
BOISSEAU Dominique	GERARD Fabien	NONCIAUX-GRADOS Véronique
BOUDADI Rachida	GIRARD Marc	OUADAH Karima
BRANLE Christian	GIRARDIN Olivier	PAUWELS Cécile
BURRI Marie-Luce	GOUJARD Pascal	PORTIER-GUENIN Françoise
BUTAT André	GUITTON Jordan	QUINTART Sylvie
CAFFET-VIARDOT Gaëlle	GULTEKIN Gulcan	RAGUIN Jacky
CHALVET Marie-Ange	GUNDALL Philippe	REHN Yves
CHAMPAGNE Anicet	HANDEL William	RESLINSKI Jean-François
CHAMPAGNE Bernard	HELIOT-COURONNE Isabelle	RICHARD Vincent
CHEVALIER Bertrand	HENNEQUIN Virgil	ROBLET Bernard
CHOMAT Christophe	HENRI Pascal	SAINTON Michel
COCHET Jean-Michel	HIMEUR Aïcha	SAUVAGE Philippe
CORNEVIN Jean-Pierre	HONORÉ Nicolas	SEBEYRAN Marc
DA ROCHA Katia,	HOUARD Bruno	SOMSOIS Hervé
DE VILLEMEREUIL Gérard	HUBINOIS Alain	THIENOT Régis
DEHARBE Dominique	JOUAULT Gervaise	THOMAS Christine
DELAITRE Guy	LANDREAT Pascal	VIART Jean-Michel
DRAGON Jean-Luc	LANOUX Claudie	VOLHUER Michel
DUCHÊNE Annie	LE CORRE Marie	ZAJAC Anna
DUQUESNOY Olivier	LEBECQ Jérémy	
DUSACQ Maxime	LÉCORCHÉ Jean-Pierre	

Excusés et ont donné pouvoir : NINOREILLE Francine à Catherine LEDOUBLE, LEPRINCE Didier à BAROIN François, ROUSSEAU Pauline à FRAPIN David, LEROY Marie-Thérèse à MEIRHAEGHE Jean-François, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie à LANDREAT Pascal, GAURIER Marlène à REHN Yves, GROSJEAN Patrick à VIART Jean-Marie, HIRTZIG Jack à CHOMAT Christophe, JOLLIOT Marie-France à BRANLE Christian, POTTIER Denis à MEIRHAEGHE Jean-François, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, MALARMEY Michelle à GARNERIN David, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, BAZIN-MALGRAS Valérie à CAFFET-VIARDOT Gaëlle, DENIS Valéry à BOISSEAU Dominique, BAUDOUX Bruno à MANDELLI François, DAHDOUH Fadi à LE CORRE Marie, GUILLAUMET Virginie à SOMSOIS Hervé, BECARD Francis à BAROIN François, GONCALVES José à HONORÉ Nicolas, LEMELAND Caroline à SEBEYRAN Marc, BRET Marc à THOMAS Christine, SERRA Frédéric à HELIOT-COURONNE Isabelle, ROUSSELOT Nicole à DUQUESNOY Olivier, BAGATTIN Mélanie à GIRARDIN Olivier, POIVEZ Kevin à BURRI Marie-Luce, HUMBERT Christophe à DELAITRE Guy, SIMON Eric à CHALVET Marie-Ange, RICHARD Sophie à FINOT Patrick

Excusés : DESROUSSEAU Pascal, GESNOT Dany, MEIRHAEGHE Sonia, RENOIR Gilles, VAN DE ROSTYNE Alain, CHOISELAT Emmanuel, BEURY Loëtitia, MARTINOT Bruno, PETIT Christine, COURTOIS Jean-Christophe, CASTEX Jean-Marie

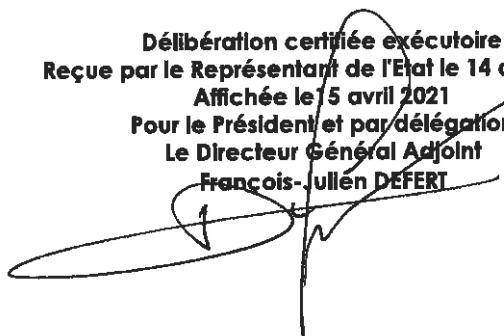
Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance, Ombeline LEQUIEN.

DELIBERATION N°13	Vélo en libre-service : projet de règlement intérieur
RAPPORTEUR	Sylvianne BETTINGER

Nombre de membres : 135		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
94	124	124			

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.

Délibération certifiée exécutoire
Reçue par le Représentant de l'État le 14 avril 2021
Affichée le 5 avril 2021
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général Adjoint
François-Julien DEFERT



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 AVRIL 2021

VELO EN LIBRE-SERVICE: PROJET DE REGLEMENT INTERIEUR

Annexe : règlement intérieur

Exposé :

Par délibération n°18 du 11 décembre 2019, Troyes Champagne Métropole a créé un service public de « Vélo en libre-service » qui donnera aux habitants et visiteurs de l'agglomération, la possibilité de louer un vélo en libre-service pour une courte durée.

Le service de Vélo en libre-service proposera la location très courte durée (1/2 heure, 1 heure, ...) de vélos hybrides dotés de batteries électriques. Le service sera opérationnel 24h/24 et 7j/7.

En raison de la survenance de la crise sanitaire au printemps 2020, l'ouverture du service « Vélo en libre-service » a été reportée à 2021.

A la suite d'une réévaluation du projet, le parc initial sera de cinquante vélos hybrides, de cent batteries électriques avec une autonomie de 25 kilomètres et d'au moins une quinzaine de stations.

Les stations déployées à l'horizon 2021 seront les suivantes :

Nombre	Nom	Nombre de bornes
1	Pôle gare	10
2	Marie de Troyes – Office du tourisme	10
3	Campus - Cathédrale	9
4	Stade de l'Aube	5
5	Yschools-Brossolette	8
6	Hôpital Simone Veil	5
7	Place de Reichenbach	5
8	Aqualuc	5
9	UTT- Complexe sportif Henri Terré	10
10	IUT - Technopole	8
11	Parc des Moulins	10
12	Parc de Fouchy	8

Les stations « Parc de Fouchy » et « Parc des Moulins » sont des stations éphémères qui seront en service de fin juin à fin septembre 2021. Les équipements (stations, bornes et vélos) seront ensuite déplacés sur les stations « UTT-Complexe sportif Henri Terré » et « IUT-Technopole ».

A l'horizon 2022, l'offre sera étoffée avec au moins la mise en service de cinq stations supplémentaires.

La société publique locale Troyes Parc Auto (TPA) sera gestionnaire de ce service et ce, dans le cadre du marché public conclu avec Troyes Champagne Métropole. Le prestataire de ce service est Ecovelo.

En vue de l'ouverture du service de Vélo en libre-service d'ici l'été 2021, il est proposé de prendre le projet de règlement annexé au présent rapport. Celui-ci encadre les conditions de location des vélos et d'utilisation du service. Chaque usager sera invité à prendre connaissance de ce règlement avant la location des vélos.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER le règlement fixant les conditions d'utilisation du service « Vélo en libre-service », dès son ouverture ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole, ou son représentant, à signer tout acte administratif ou financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote